

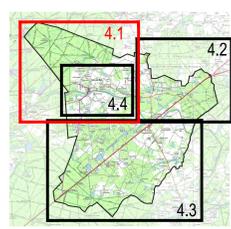
Éléments du paysage à préserver  
 Patrimoine architectural :  
 ● Élément architectural  
 Pu Puits

- Légende :**
- Limite des zones
  - Espace boisé classé à conserver
  - ★ Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
  - Le changement de destination des commerces situés en rez-de-chaussée pour une destination à usage d'habitation est interdit
  - Cours d'eau / Plans d'eau

Pièce  
4.1

COMMUNE DE SURY-AUX-BOIS (45)

Plan Local d'Urbanisme



**PLAN DE ZONAGE Nord-Ouest**  
 Echelle : 1/5000

Objet	Date	29 novembre 2023
Approuvé le		
Révisé le		
Modifié le		
Mis à jour le		

**DOCUMENT DE TRAVAIL**